Digital 4 Circular Wallonia

Objectifs

Mise en oeuvre de solutions numériques supportant les pratiques d'économie circulaire dans les chaînes de valeur de la construction, du cycle de l'eau et du stockage d'énergie.

Cet appel à projets a pour but de financer l'accompagnement des entreprises dans leur appropriation du numérique via l'implémentation de « Proof of Concepts » (PoC) - démonstrateurs de faisabilité sous-tendant la mise en oeuvre de technologies numériques contribuant à la circularité au sein des entreprises.

Date de dépôt 03/10/22 à minuit

Règlement

Ceci est un appel à projets portés par les entreprises wallonnes. Elles doivent être accompagnées d'au moins un expert technologique prestataire. Les CR associés aux HE, et non les HE, sont éligibles comme prestataires.

Soit le prestataire est identifié au moment du dépôt de dossier, soit le prestataire peut être identifié par après par l'Agence du Numérique grâce à son 'Pool experts' dans lequel les CR associés aux HE peuvent s'inscrire via ce lien.

Durée : Maximum 9 mois et impérativement terminé pour au plus tard le 31/08/23

Porteur(s) : Entreprise

Conditions d'éligibilité

Une entreprise wallonne ou un consortium d'entreprises wallonnes (peu importe la taille) + un ou plusieurs experts / prestataires numériques (entités wallonne (p.ex. CR associés aux HE), belges, ou internationales).

L'entreprise porteur et l'entreprise bénéficiaire du projet.

L'entreprise appartient au secteur de la construction et/ou est impliquée dans la production ou l'usage de systèmes de stockage d'énergie et/ou, encore, est impliquéedans la gestion du cycle de l'eau.

TRL visé: de 5 à 7.

Budget

Par projet, 70% du budget total avec un plafond de 75.000 euros.

Budget total 2022: 600.000 euros

Bailleur de fonds

- **SPW EER**

Propriété intellectuelle

- **Entreprise**

Mots-clés

Construction, Cycle de l'eau, Démonstrateur, Economie Circulaire, Entreprise, Impact Environemental, Numérique, Proof of Concept, Stockage énergétique, Transformation Numérique

Contacts SynHERA

- Michele BUSCEMI (buscemi.m@synhera.be)
- Yves LACCROIX (laccroix.y@synhera.be)

Critères de sélection

* Viabilité économique du projet ;
• Partenariats préalables ou envisagés une fois la solution en place ;
• Potentiel de croissance avec focus sur la compétitivité durable ;
• Potentiel l'impact des activités de son entreprise sur l'environnement ;
• Potentiel de l'impact sur la création d'emplois locaux ;

* Degré d'innovation de la solution proposée (par rapport à la situation actuelle de l'entreprise) ;
• Degré d'excellence/qualité dans la méthodologie, la mise en oeuvre et plan d'action ;
• Faisabilité de la solution numérique ;
• Représentativité de la problématique du projet soumis par rapport aux chaînes de valeur(et en adéquation avec le métier spécifique du soumissionnaire) ainsi que des technologies numériques proposées ;
• Priorité donnée aux approches open source et aux résultats transposables ;
• Potentiel de visibilité pour stimuler l'usage du numérique dans le cadre de l'économie circulaire en Wallonie.